

Clause n° 1 : Objet Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société S.A.S CSM EVENT domiciliée 83 rue Michel Ange – 75016 Paris - France qui aura lieu les 11 et 12 septembre 2019 à Saint Raphaël (83) Toute prestation accomplie par la société S.A.S CSM EVENT implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix Les tarifs des inscriptions vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicables au jour de la commande. La société S.A.S CSM EVENT s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer la prestation commandée aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société S.A.S CSM EVENT serait amenée à octroyer compte tenu de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement Le règlement des commandes s'effectue : Soit par chèque ; Soit par carte bancaire ; Soit par virement bancaire lors de la réception de la facture adressé par email après la pré-inscription, l'acheteur devra s'acquiescer du montant global de la facture afin de valider définitivement son inscription. Pour les règlements par chèques étrangers, les frais bancaires d'encaissement seront à la seule charge de l'acheteur.

Clause n° 6 : Retard de paiement En cas de défaut de paiement total lors de l'inscription par carte bancaire, l'inscription de l'acheteur ne pourra être validée. Pour les règlements par virement ou par chèque, passé un délai de 15 jours, l'inscription sera annulée.

Clause n° 7 : Rétractation Conformément à l'article L. 121-20 du Code de la consommation, l'acheteur dispose d'un délai de quatorze jours francs pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités. Le délai court à compter de l'acceptation de l'offre et de la date de l'inscription de l'acheteur. Le droit de rétractation peut être exercé en contactant la Société de la manière suivante : par courrier à l'attention de S.A.S. CSM EVENT 83 rue Michel Ange 75016 Paris. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susmentionné, seul le prix des inscriptions achetées sera remboursé dans un délai de 30 jours maximum après la date de demande. Nos remboursements se font : - par chèque bancaire : merci de nous préciser l'ordre du chèque ; - par crédit de la carte bancaire utilisée lors de l'inscription ; - par virement bancaire : merci de joindre les coordonnées bancaires (RIB, codes IBAN et BIC)

Clause n° 8 : Annulation Toute annulation ou demande de remboursement doit être communiquée par écrit au secrétariat du congrès (contact@csmevent.fr). Pour toute annulation signifiée jusqu'à la date du 31 juillet 2019 : remboursement des sommes versées -100 € de frais de dossier. Pour toute annulation signifiée après le 1er août 2019 : aucun remboursement. La totalité du montant restera due au Congrès.

Clause n° 9 : Force majeure La responsabilité de la société S.A.S CSM EVENT ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 10 : Tribunal compétent Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris